

**N° 10/3.16**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 507'580.00 POUR LE REMPLACEMENT DU  
PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE**

---



**Finances et promotion économique  
Sécurité, population et systèmes d'information**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 mars 2016.  
Première séance de commission : lundi 14 mars 2016, à 18h30, à la cafétéria de  
l'Administration communale, 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DÉMARCHE</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>ORGANISATION DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>LE PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE ACTUEL</b> .....	<b>5</b>
	4.1 Schéma fonctionnel des interfaces .....	5
<b>5</b>	<b>LE NOUVEAU PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE</b> .....	<b>6</b>
	5.1 Périmètre fonctionnel.....	6
	5.2 Besoins fonctionnels par domaine.....	7
	5.2.1 Budget de fonctionnement.....	7
	5.2.2 Budget d'investissements (gestion des préavis) .....	7
	5.2.3 Comptabilité générale.....	7
	5.2.4 Comptabilité débiteurs .....	7
	5.2.5 Gestion du contentieux (nouvelles fonctionnalités) .....	7
	5.2.6 Comptabilité fournisseurs .....	7
	5.2.7 Comptabilité analytique (nouvelles fonctionnalités).....	8
	5.2.8 Gestion des engagements (nouvelles fonctionnalités) .....	8
	5.2.9 Prévision de trésorerie .....	8
	5.2.10 Commandes d'achats (nouvelles fonctionnalités) .....	8
	5.2.11 Facturation .....	9
	5.2.12 Services industriels.....	9
	5.2.13 Office de la population .....	9
	5.2.14 Police des constructions (nouvelles fonctionnalités) .....	9
	5.2.15 Greffe municipal (registre civique) .....	9
	5.3 Hors Domaine .....	10
	5.3.1 Gestion des ports de plaisance .....	10
<b>6</b>	<b>AMÉLIORATIONS ATTENDUES DU NOUVEAU PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE</b> .....	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>CALENDRIER</b> .....	<b>11</b>
<b>8</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS</b> .....	<b>11</b>
	8.1 Coûts du projet .....	11
	8.2 Dépenses déjà engagées .....	12
	8.3 Dépenses d'investissements .....	12
	8.4 Charges de fonctionnement .....	12
	8.5 Participation financière des associations.....	13
	8.6 Incidences financières .....	13
	8.7 Prélèvement dans le fonds N° 9233.17 "Fonds de réserve pour le développement des technologies d'information".....	13
<b>9</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>14</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour le renouvellement du progiciel de gestion de l'Administration communale. Le coût total du projet s'élève à CHF 997'755.00 et se compose de dépenses d'investissement pour un montant de CHF 507'580.00 et de charges de fonctionnement pour un montant de CHF 490'175.00 sur cinq ans.

La Ville de Morges utilise depuis environ 20 ans le logiciel Larix pour gérer le budget, la comptabilité ainsi que les différents métiers tels que l'Office de la population, les Services industriels et le Greffe municipal. Les associations communales, à savoir l'ASIME<sup>1</sup>, l'ARASMAC<sup>2</sup>, la PRM<sup>3</sup>, le SIS Morget<sup>4</sup> et la PCI<sup>5</sup> utilisent également ce logiciel.

Le logiciel Larix a été mis en place dans les années 1994-1996 lors du renouvellement de l'infrastructure informatique communale de l'époque qui avait fait l'objet d'un préavis<sup>6</sup> pour un montant de CHF 1'541'000.00. Les coûts directement liés au logiciel Larix avaient été estimés à CHF 520'000.00, couvrant l'achat du logiciel avec différents modules, la reprise des données, l'installation et les paramétrages et la formation.

En 2014, la Société Epsilon, fournisseur du logiciel Larix, a annoncé sa décision d'arrêter le développement et le support du logiciel respectivement en 2018 et 2020.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir son remplacement à moyen terme.

## 2 DÉMARCHE

Si la volonté d'actualiser une solution informatique suite à l'arrêt du développement par la Société Epsilon peut apparaître comme le point de départ de ce projet, c'est avant tout pour répondre à des besoins qui ne sont pas couverts à ce jour et améliorer l'efficacité de certaines tâches. Cette approche a nécessité la redéfinition des besoins fonctionnels de la gestion communale, soit les besoins comptables et financiers, des Services industriels, de l'Office de la population, de l'Aménagement du territoire, du Greffe municipal ainsi que des autres services ou associations liés à la Ville.

Afin d'assurer la bonne gestion de ce projet stratégique, ce dernier est géré selon la méthode GESPRO<sup>7</sup>. Par ailleurs, un mandat d'accompagnement a été confié à un expert externe pour les trois phases du projet qui sont :

- Phase 1 - Etablissement du cahier des charges;
- Phase 2 - Procédure d'appel d'offres (procédure sélective AIMP<sup>8</sup>);
- Phase 3 - Mise en place de la solution choisie.

---

<sup>1</sup> Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)

<sup>2</sup> Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

<sup>3</sup> Police région Morges (PRM)

<sup>4</sup> Service Incendie & Secours (SIS Morget)

<sup>5</sup> Protection civile du district de Morges (PCI)

<sup>6</sup> Préavis N° 6/2.92 accepté par le Conseil communal le 3 juin 1992

<sup>7</sup> GESPRO est une méthode de gestion de projet. L'outil permet de définir les rôles et les responsabilités des intervenants ainsi qu'une structure d'organisation des documents, y compris une convention de numérotation. Il définit également les documents nécessaires à chaque phase

<sup>8</sup> Accord international sur les marchés publics

La phase 1 du projet, soit l'établissement du cahier des charges est terminée. Ce dernier a fait l'objet d'une très large consultation au sein des utilisateurs. L'organisation du projet, présenté au point suivant, montre une association étroite entre la direction du projet et les responsables de tous les domaines d'activités.

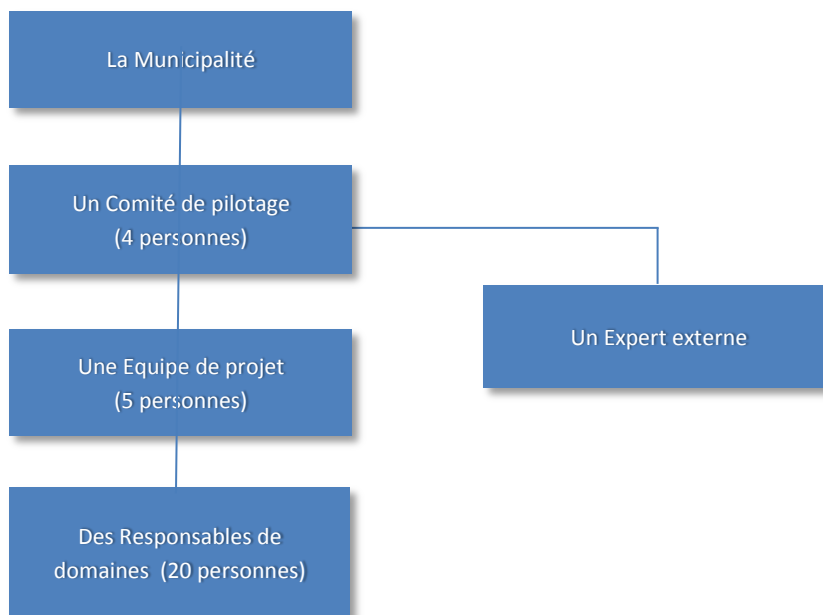
La phase 2 du projet, soit l'appel d'offres selon la procédure sélective AIMP, est en cours. Au moment de la rédaction du présent préavis, quatre dossiers de candidatures sur cinq reçus adressés par les soumissionnaires ont été retenus. La sélection du progiciel de gestion respectivement du fournisseur sera effectuée selon des critères fonctionnels, qualitatifs et financiers qui ont été définis de manière à assurer le choix du meilleur produit au meilleur prix. Elle se fera en deux temps : (1) une première notation du système sur la base de l'offre et d'une présentation générale par le soumissionnaire et (2) une deuxième notation sur la base d'ateliers de démonstrations et de visites de références dans d'autres communes de taille équivalente.

Le choix final est prévu pour le mois de mai 2016. Compte tenu de la procédure de l'appel d'offres, les coûts présentés dans ce préavis correspondent à l'offre la plus élevée.

A terme, l'Administration communale disposera d'un progiciel de gestion qui couvre ses besoins actuels et ultérieurs s'inscrivant parfaitement dans sa stratégie définie dans le schéma directeur des systèmes d'information (cf. communication N° 47/11.15).

### 3 ORGANISATION DU PROJET

Ce projet d'envergure a nécessité la mise en place d'une structure organisationnelle conséquente :



Grâce à cette structure organisationnelle, le travail peut être exécuté de manière efficace et productive par une petite équipe de projet tout en associant des représentants de tous les utilisateurs du progiciel de gestion. Chaque étape clé du projet est validée par le comité de pilotage.

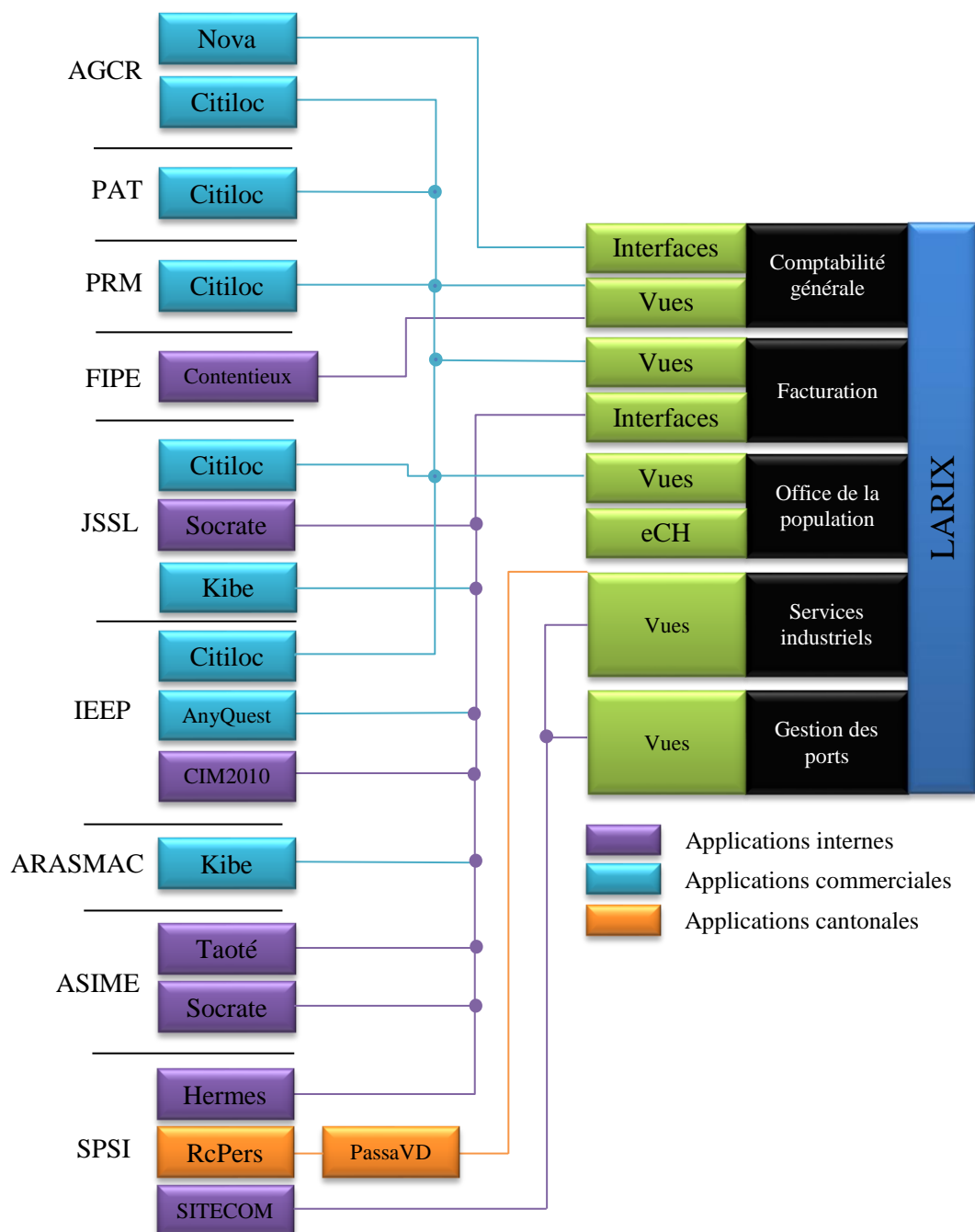
#### 4 LE PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE ACTUEL

Le progiciel de gestion actuel est hébergé sur les serveurs du site principal de l'Hôtel de Ville et est accessible par tous les dicastères via le réseau informatique communal ou via un accès web.

Une multitude d'applications annexes sont interconnectées au logiciel Larix, soit en automatique au travers de liens entre bases de données, soit en manuel au travers d'interfaces standardisées.

##### 4.1 Schéma fonctionnel des interfaces

Le schéma ci-dessous représente le logiciel Larix avec ses cinq modules (rectangles noirs du graphique), les interconnexions des différentes applications externes ainsi que les dicastères qui les utilisent. Un glossaire des abréviations se trouve en annexe du présent préavis.



## 5 LE NOUVEAU PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE

### 5.1 *Périmètre fonctionnel*

Le nouveau progiciel de gestion devra gérer, pour tous les services de l'administration ainsi que pour les associations, les domaines principaux suivants :

Domaine	Sous-domaine
Budget	Budget de fonctionnement Budget d'investissements (gestion des préavis)
Comptabilité	Comptabilité générale Comptabilité débiteurs Gestion du contentieux Comptabilité fournisseurs Comptabilité analytique Gestion des engagements Prévision de trésorerie
Achats	Commandes d'achats Rapprochement des factures
Facturation	Facturation libre de prestations Entrée de données de facturation à partir de logiciels métiers

En outre, il devra gérer des domaines spécifiques pour certains services de l'administration :

Domaine	Sous-domaine
Services industriels	Gestion des abonnés eau et gaz Tarification Relevé des compteurs Facturation
Office de la population	Registre des habitants, registre des entreprises Suivi des demandes des habitants (attestations diverses), suivi des démarches du Canton (ACI <sup>9</sup> et SPOP <sup>10</sup> ) Facturation
Aménagement du territoire	Suivi des demandes d'autorisations de construire Facturation
Greffe municipale	Registre civique ou rôle des électeurs Gestion des cartes de vote. Mailing ciblé

<sup>9</sup> Administration cantonale des impôts

<sup>10</sup> Service de la population

## 5.2 **Besoins fonctionnels par domaine**

Les principaux besoins fonctionnels énumérés ci-dessous sont issus du cahier des charges<sup>11</sup>.

### 5.2.1 **Budget de fonctionnement**

- Le budget de fonctionnement est établi chaque année par la Municipalité et voté par le Conseil communal. Il comprend les charges et les revenus courants, y compris les amortissements obligatoires.

### 5.2.2 **Budget d'investissements (gestion des préavis)**

- Les investissements (un investissement correspond à un préavis) concernent l'achat, la vente, la création ou l'amélioration d'immobilisations du patrimoine administratif et financier ainsi que les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif et vice versa; l'octroi de subventions uniques et les prises de participations pour l'accomplissement de tâches publiques. Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil communal.

### 5.2.3 **Comptabilité générale**

- Plan comptable permettant de saisir des comptes et natures selon la classification fonctionnelle MCH1 ou MCH2 qui répartit les charges et les revenus selon les tâches que la commune doit accomplir.

### 5.2.4 **Comptabilité débiteurs**

- Gestion centralisée des débiteurs avec la base "gestion adresses";
- Intégration d'écriture depuis des applications tierces (facturations prestations CVE, ports, etc.);
- Imputation aisée et garantie avec la comptabilité générale.

### 5.2.5 **Gestion du contentieux (nouvelles fonctionnalités)**

- Reprise de la créance et des données débiteurs à partir de la gestion des débiteurs selon le niveau de rappel et le statut de la facture;
- Possibilité d'établir des plans de paiements pour les débiteurs avec impression de BVR;
- Rapports statistiques du contentieux.

### 5.2.6 **Comptabilité fournisseurs**

- Pré-saisie de factures sans nécessairement connaître les imputations comptables, avec possibilité de rattacher la facture à un Dicastère et à un Service;
- Gestion centralisée des fournisseurs avec leurs adresses;
- Rapprochement de factures fournisseurs avec les commandes d'achats;
- Imputation aisée et garantie avec la comptabilité générale.

---

<sup>11</sup> Liste de besoins non exhaustive

### 5.2.7 Comptabilité analytique (nouvelles fonctionnalités)

Gestion de plusieurs axes analytiques pour le suivi des dépenses et des recettes. Les axes analytiques peuvent être utilisés dans différents cas dont en voici une liste non exhaustive :

- Projets pour l'informatique;
- Contrats pour les artistes qui se produisent au Théâtre de Beausobre;
- Bâtiments pour connaître les frais d'entretien;
- Des codes CFC12 selon les normes SIA13;
- Relevés des dépenses et des recettes par axe analytique incluant les tris et les groupages selon sa structure hiérarchique.

### 5.2.8 Gestion des engagements (nouvelles fonctionnalités)

- Saisie des engagements financiers auprès d'un fournisseur sur le budget d'investissements (avec ou sans pré-engagement);
- Mise à jour automatique du montant engagé (augmentation) par compte lors de la saisie d'une commande d'achats;
- Mise à jour automatique du montant engagé (diminution) par compte lors du rapprochement d'une facture avec la commande d'achats;
- Mise à jour automatique du montant engagé (diminution) par compte lors de la saisie d'une facture fournisseurs non rapprochée à une commande d'achats.

### 5.2.9 Prévision de trésorerie (nouvelles fonctionnalités)

- Prévision de trésorerie (encaissements et décaissements mensuels) sur un horizon de 12 mois;
- Reprise automatique des soldes bancaires, des postes ouverts débiteurs, des postes ouverts fournisseurs, des engagements;
- Saisie des encaissements et décaissements prévisionnels (salaires, prévision de recettes, factures d'abonnements, autres).

### 5.2.10 Commandes d'achats (nouvelles fonctionnalités)

- Gestion des informations fournisseurs achats avec type de fournisseurs (potentiels, agréés, etc.);
- Saisie des commandes d'achats avec mise à jour des engagements;
- Ces données sont synchronisées avec les données fournisseurs.

---

<sup>12</sup> CFC – Code des frais de construction

<sup>13</sup> Les normes SIA (l'acronyme pour Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) sont un recueil de règles comprenant des normes techniques, des textes de nature réglementaire ainsi que des conditions générales pour la construction



### 5.2.11 Facturation

Facturation automatique :

- Taxe déchets des entreprises en relation avec le registre des entreprises;
- Taxe forfaitaire des déchets aux ménages en relation avec le registre des habitants;
- Impôt foncier en relation avec le cadastre;
- Factures répétitives par exemple les loyers, les prestations des Centres de vie enfantine;
- Possibilité de générer des E-factures pour PostFinance (YellowBill) et pour les banques (PayNet)

Facturation manuelle pour toutes les taxes diverses, émoluments, prestations diverses et locations de salles.

### 5.2.12 Services industriels

- Gestion des abonnés (un abonné à un ou plusieurs abonnements d'eau et/ou de gaz) avec attribution de l'adresse de l'abonnement, du secteur pour la tournée des relevés des compteurs et des tarifs;
- Gestion des relevés des compteurs par interface automatique avec le logiciel AnyQuest de la Société Itron;
- Export des données pour la préparation de la tournée permettant de faire les relevés des compteurs;
- Import des données une fois la tournée effectuée pour mise à jour des index.

### 5.2.13 Office de la population

L'Office de la population accueille toute personne s'annonçant comme résidant sur la Commune de Morges ou toute entreprise désirant s'y établir. Cet office est chargé d'informer les autres administrations publiques, de délivrer diverses attestations et de remettre des demandes de renseignements. Elle tient à jour le registre communal et gère la procédure administrative liée aux séjours et à l'établissement des étrangers en Suisse. Elle établit des cartes d'identité.

### 5.2.14 Police des constructions (nouvelles fonctionnalités)

La Police des constructions s'occupe du suivi et du contrôle des projets de constructions d'un point de vue administratif et technique, de l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'habiter ainsi que du suivi de la construction concernant les questions de salubrité et de sécurité.

### 5.2.15 Greffe municipal (registre civique)

Le Greffe municipal génère le rôle des électeurs lors des votations et élections. La tenue du rôle (liste) des électeurs est étroitement liée à celle du contrôle des habitants. La majorité des électeurs sont des habitants de la commune majeurs. Le registre civique doit être tenu à jour et communiqué au Canton au moyen de Votelec pour la mise à disposition du matériel de vote aux électeurs.

Le Greffe municipal doit également gérer les initiatives et les référendums.

### 5.3 *Hors Domaine*

#### 5.3.1 **Gestion des ports de plaisance**

La solution actuelle gère l'attribution, le renouvellement et la facturation des places. Le SITECOM<sup>14</sup> représente graphiquement les places et les objets (bouées, corps morts, etc.). Les attributs sont récupérés de la base de données Larix.

Dans un souci de cohérence, nous avons décidé d'effectuer une refonte complète de ce module en interne dans le SITECOM et de ne pas acquérir une application du marché. Le nouveau module sera développé sous QGIS (logiciel SIT Open Source) et la facturation sera interfacée avec la future solution.

## 6 **AMÉLIORATIONS ATTENDUES DU NOUVEAU PROGICIEL DE GESTION COMMUNALE**

L'Administration communale gagnera en efficacité grâce à la technologie plus avancée et une meilleure facilité d'utilisation du nouveau progiciel de gestion. Parmi les principales améliorations attendues figurent l'augmentation du degré d'intégration de la comptabilité analytique avec la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires, une gestion intégrée du plan des investissements et des engagements, la prévision de la trésorerie et la gestion des achats.

Le nouveau progiciel de gestion devra par ailleurs garantir des temps de réponses rapides compte tenu des volumes de données actuelles ci-dessous et tenir compte de l'augmentation prévue des volumes pour les prochaines années :

- nombre d'habitants : env. 16'000;
- nombre de fournisseurs : env. 9'000;
- nombre d'employés : Ville de Morges env. 400 (hors associations intercommunales);
- nombre d'écritures en comptabilité générale par année : env. 15'000;
- nombre de factures débiteurs par année : env. 48'000;
- nombre de factures fournisseurs par année : env. 12'000.

En outre, les améliorations suivantes sont attendues :

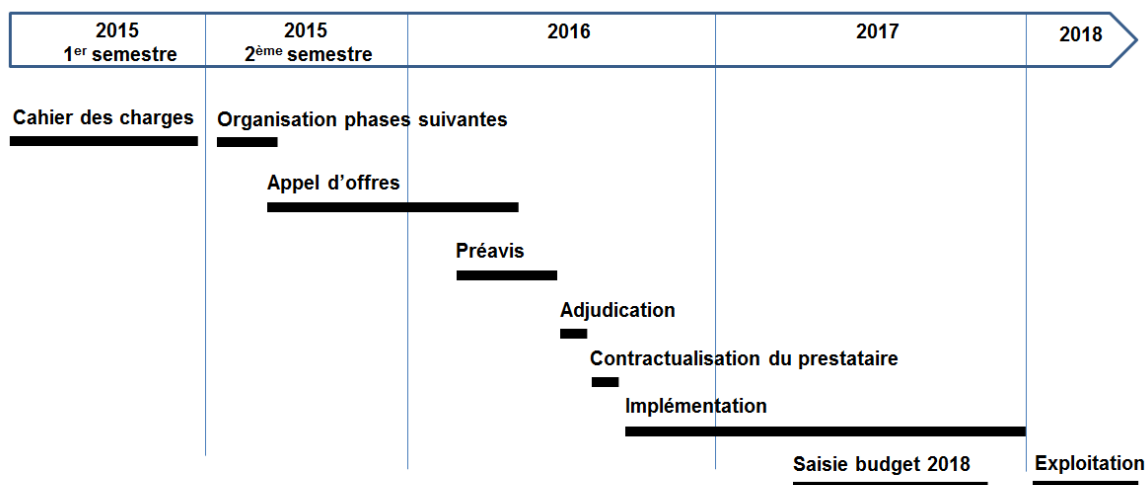
- Assurer une flexibilité face aux changements futurs de la structure organisationnelle de l'Administration communale;
- Faciliter la communication entre les services grâce à un meilleur échange de données et d'informations;
- ;
- Faciliter l'utilisation des applications par des utilisateurs non experts par une approche intuitive en ligne avec les applications actuelles du marché;
- Réduire les délais de la clôture annuelle des comptes;
- Réduire les risques d'erreurs en éliminant la ressaisie de données issues d'applications en amont de la comptabilité et en automatisant certains contrôles actuellement manuels;
- Faciliter la recherche de documents en favorisant la gestion électronique de documents;
- Simplifier certains processus en s'appuyant sur la technologie, par exemple : workflows<sup>15</sup>, bonnes pratiques embarqués dans la future solution.

---

<sup>14</sup> Système d'information du territoire de la Commune de Morges (SITECOM)

<sup>15</sup> Un workflow est la représentation sous la forme électronique d'une suite de tâches, de contrôles et d'approbations, effectuées par une personne ou un groupe de personnes

## 7 CALENDRIER



L'objectif est de saisir le budget 2018 avec le futur progiciel de gestion afin de basculer en production au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 8 ASPECTS FINANCIERS

### 8.1 Coûts du projet

Les coûts présentés dans ce préavis sont basés sur l'offre la plus élevée reçue suite à l'appel d'offres<sup>16</sup>. Le tableau ci-dessous tient compte des coûts uniques (A) pour un montant de CHF 507'580.00, des coûts annuels de maintenance (B) de CHF 88'035.00 et des ressources supplémentaires (C) de CHF 50'000.00 pour la première année de mise en service.

<sup>16</sup> Les offres sont en cours d'évaluation au moment de l'émission de ce préavis

Récapitulation des coûts sur 5 ans pour le projet						
Libellés	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (TTC)
	Montant (CHF)					
(B) Licences logiciel	78'020.00	78'020.00	78'020.00	78'020.00	78'020.00	390'100.00
(A) Services de mise en œuvre	250'420.00					250'420.00
(B) Coûts maintenance logiciel	8'815.00	8'815.00	8'815.00	8'815.00	8'815.00	44'075.00
<b>Sous-total (TTC)</b>	<b>337'255.00</b>	<b>86'835.00</b>	<b>86'835.00</b>	<b>86'835.00</b>	<b>86'835.00</b>	<b>684'595.00</b>
(A) Achat licences (MS SQL Server, Oracle et Crystal report)	16'900.00					16'900.00
(B) Coûts de maintenance licences	1'200.00	1'200.00	1'200.00	1'200.00	1'200.00	6'000.00
<b>Sous-total (TTC)</b>	<b>18'100.00</b>	<b>1'200.00</b>	<b>1'200.00</b>	<b>1'200.00</b>	<b>1'200.00</b>	<b>22'900.00</b>
(A) Mandat d'accompagnement	116'640.00					116'640.00
(C) Ressources supplémentaires	50'000.00					50'000.00
(A) Divers imprévus (15.0%)	123'620.00					123'620.00
<b>Total (TTC)</b>	<b>645'615.00</b>	<b>88'035.00</b>	<b>88'035.00</b>	<b>88'035.00</b>	<b>88'035.00</b>	<b>997'755.00</b>
<b>(A) Coûts fixes représentant le crédit d'investissement CHF 507'580.00</b>						
<b>(B) Coûts de maintenance licences imputés dans le compte de fonctionnement CHF 440'175.00 (5 ans x CHF 88'035.00)</b>						
<b>(C) Coûts salariaux imputés dans le compte de fonctionnement CHF 50'000.00</b>						

## 8.2 Dépenses déjà engagées

A ce jour, les dépenses liées à l'avant-projet et à la mise en soumission ont été engagées pour un montant de CHF 85'758.60 TTC, représentant les honoraires relatifs aux mandats d'accompagnement confiés pour les phases 1 et 2. Ces dépenses figurent dans le compte de fonctionnement N° 200.01.3185.01 "Honoraires et prestations de service" des exercices 2015 et 2016.

## 8.3 Dépenses d'investissements

La dépense relative à ce projet figure au plan des investissements 2016-2021 adopté par la Municipalité le 11 septembre 2015, comme suit "Remplacement du logiciel Larix CHF 1'000'000.00". Pour information, il ne sera pas nécessaire de procéder à des investissements en matériel pour le déploiement du progiciel.

## 8.4 Charges de fonctionnement

Les coûts annuels de fonctionnement pour la location et la maintenance du futur progiciel de gestion se montent à CHF 88'035.00. Pour information, le coût actuel s'élève à CHF 42'000.00 par année.

Le succès de la phase d'implémentation repose en grande partie sur le nettoyage des bases de données, la préparation et l'exécution de tests ainsi que le déploiement des programmes, accompagnés de formation pour les personnes concernées. Pour permettre la bonne exécution de ces tâches, des ressources supplémentaires, dont le coût est estimé à CHF 50'000.00 (chiffre C du tableau ci-dessus), seront indispensables.

### 8.5 Participation financière des associations

Les associations intercommunales utilisent actuellement le programme Larix. Des contacts préliminaires ont été pris avec les principales associations intercommunales, qui sont entrées en matière quant à une participation financière. Le mode de calcul de cette participation sera établi sur la base de l'adjudication en tenant compte du périmètre des fonctionnalités utilisées et du volume des écritures.

### 8.6 Incidences financières

Le tableau ci-après présente l'incidence financière du projet sur les budgets d'investissements et de fonctionnement sur cinq ans. Après le versement de la participation des associations, l'amortissement sera recalculé.

#### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2016	2017	2018	2019	2020
						et suivants
Dépenses	507'580	101'516	101'516	101'516	101'516	101'516
Subventions, participations ou autres	100'000	100'000				
Utilisation fonds	-					
<b>Total investissements</b>	<b>407'580</b>	<b>1'516</b>	<b>101'516</b>	<b>101'516</b>	<b>101'516</b>	<b>101'516</b>

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	5
Année début de l'amortissement	2017
Année bouclage du préavis	2018
Taux d'intérêt au 31.12.2015	1.93%

	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants
<b>Charge d'intérêts</b>	5'878	5'878	5'878	5'878	5'878
<b>Charge d'amortissement</b>	-	101'516	101'516	68'183	68'183

Autres charges	Chapitre					
Coûts des licences et de la maintenance	190		88'035	88'035	88'035	88'035
Désengagement de l'ancienne licence	190		-42'000	-42'000	-42'000	-42'000

Recettes	Chapitre				
<b>Total fonctionnement</b>	<b>5'878</b>	<b>195'429</b>	<b>153'429</b>	<b>120'095</b>	<b>120'095</b>

### 8.7 Prélèvement dans le fonds N° 9233.17 "Fonds de réserve pour le développement des technologies d'information"

Une somme de CHF 100'000.00 sera prélevée, en 2016, du fonds de réserve pour le développement des technologies d'information, ce qui engendrera une diminution de la charge d'amortissements.

## 9 CONCLUSION

Le renouvellement du progiciel de gestion représente un grand pas en avant vers une gestion intégrée de la comptabilité, des finances et de nombreux métiers de la Commune et des associations. Des applications performantes permettent de satisfaire les exigences croissantes à une gestion communale moderne. L'effort financier doit être mis en perspective avec la portée de ce projet d'importance stratégique. Quant aux utilisateurs, leur engagement et motivation permettra d'utiliser de manière optimale la capacité du système. Des formations ciblées sont prévues pour garantir la mise à niveau des compétences des utilisateurs. Enfin, l'accompagnement de la part du fournisseur du nouveau progiciel de gestion durant les premiers mois d'utilisation assurera une transition harmonieuse et contrôlée de l'ancien système au nouveau.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le renouvellement du progiciel de gestion communale;
2. de dire qu'un montant de CHF 100'000.00 sera prélevé, en 2016, du fonds N° 9233.17 "Fonds de réserve pour le développement des technologies d'information";
3. de porter au budget de fonctionnement, les coûts de maintenance de CHF 88'035.00 sur le compte N° 190.02.3151.00 "Maintenance informatique" dès l'année 2017;
4. de porter au budget de fonctionnement 2017, un montant de CHF 50'000.00;
5. de dire que le montant du crédit d'investissement sera amorti, en règle générale en 5 ans, à raison de CHF 81'516.00 à porter en compte au budget 2017.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 février 2016.**

le vice syndic

la secrétaire adjointe

Jean-Jacques Aubert

Maryline Mayor

Annexe : Un glossaire des abréviations du schéma fonctionnel des interfaces se trouvant sous le point 4.1 du présent préavis

**ANNEXE****Liste des abréviations du schéma fonctionnel des interfaces se trouvant sous le point 4.1**

AGCR	Administration générale, cultures et relations extérieures
ATD2	Aménagement du territoire et développement durable
FIPE	Finances et promotion économique
IEEP	Infrastructures, énergies et espaces publics
JSSL	Jeunesse, sécurité sociale et logement
PAT	Patrimoine
SPSI	Sécurité, population et systèmes d'information
ANYQUEST	Logiciel pour la facturation des services industriels
CIM2010	Logiciel pour la gestion du cimetière
CITILOC	Logiciel de réservations de salles
HERMES	Logiciel de gestion des entreprises
KIBE	Logiciel pour la facturation des prestations de garde des Centres de vie infantine
NOVA	Logiciel de gestion de salaires
PassaVD	Passerelle sécurisée pour la transmission d'informations entre le logiciel Larix et le RCPers
RCPERS	Registre cantonal des personnes
SITECOM	Système d'information du territoire de la Commune de Morges
SOCRATE	Logiciel de gestion des activités para et périscolaires (restaurants scolaires, camps, ...)
TAOTE	Logiciel de gestion des dossiers du Service dentaire
eCH	Association suisse qui développe et adopte des normes de cyberadministration, des solutions type et des documents auxiliaires